



Date de transmission de l'acte: 24/08/2026
Date de reception de l'AR: 24/08/2026

20

025-242504355-DE_2026_030-AR
A G E D I

Décision de la Présidente n°2026-030

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08 avril 2026, visée en Sous-préfecture le 14 avril 2026, autorisant la Présidente à prendre toute décision relative à la conclusion, à la signature, à l'exécution, à la modification, y compris par avenant, et à la résiliation des conventions de fonctionnement, de partenariat ou de coordination conclues avec les communes membres, les établissements publics, les syndicats, les associations, les organismes partenaires ou tout autre partenaire public ou privé, lorsque l'engagement financier annuel de la communauté de communes est strictement positif et inférieur ou égal à 5 000 euros,

La Présidente a pris la décision suivante :

- VITAFEDE EPGV 25/90 souhaite utiliser la salle de gymnastique du complexe sportif pour des cours de Gym Sénior.
- La Communauté de Communes du Plateau du Russey accepte, à travers une convention, de mettre à disposition la salle de gymnastique, ainsi que les vestiaires du complexe sportif, tous les lundis de 10h30 à 11h30, et ce à compter du lundi 07 septembre 2026 et jusqu'au lundi 28 juin 2027 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés,
- Le montant de la mise à disposition est fixé à 6,65€/h correspondant aux charges afférentes aux locaux.
- La présidente accepte de signer la convention.

Fait à Le Russey, le 24/08/2026

La Présidente,
Valérie PAGNOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey
17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY
Tél. : 03 81 43 81 26 - courriel : contact@cc-russey.fr